L'épreuve de contrôle ou oral de rattrapage, comment ca se passe ?

1. Les conditions d'accès à l'épreuve de contrôle

Les conditions d'accès à l'épreuve de contrôle prévoient l'obligation d'obtenir :

- une moyenne générale entre 8 et 9,9 sur 20 aux épreuves du baccalauréat professionnel ;
- une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à **l'ensemble des épreuves professionnelles** du baccalauréat professionnel.

2. Les modalités d'évaluation des candidats

2.1 Format de l'épreuve de contrôle

L'épreuve de contrôle prévoit :

- une interrogation sur les disciplines suivantes : mathématiques et/ou physique-chimie et/ou économie-gestion et/ou prévention-santé-environnement d'une part, français ou histoire-géographie enseignement moral et civique d'autre part ;
- la possibilité pour les candidats de choisir les deux disciplines sur lesquelles ils souhaitent être interrogés :

pour la première sous-épreuve :

- mathématiques ;
- physique-chimie ;
- économie-gestion ;
- prévention santé environnement ;

pour la seconde sous-épreuve :

- français ;
- histoire-géographie et enseignement moral et civique.

2.2 Définition de l'épreuve de contrôle

L'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel consiste en deux sous-épreuves d'une durée de 15 minutes chacune, notée chacune sur 20 points. Chaque interrogation est précédée d'une préparation d'une durée de 15 minutes.

Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre sous-épreuve.

Pour chaque sous-épreuve choisie, à l'invitation de l'évaluateur, le candidat tire au sort un sujet (sauf en français), le prépare pendant 15 minutes, puis le présente à l'examinateur.

L'épreuve, d'une durée de 15 minutes, débute par un exposé du candidat sans interruption de l'évaluateur d'une durée maximale de 5 minutes. L'examinateur engage ensuite un échange avec le candidat, soit en poursuivant le même sujet, soit en élargissant le champ de la réflexion sur d'autres parties du programme de la sous-épreuve présentée.

L'épreuve de contrôle ou oral de rattrapage, comment ca se passe ?

Première sous-épreuve

La première sous-épreuve de l'épreuve de contrôle porte sur les connaissances et compétences des programmes de terminale de mathématiques, de physique-chimie, d'économie-gestion, ou de prévention santé environnement selon le choix du candidat.
L'évaluation de cette première sous-épreuve est menée par un enseignant de mathématiques et physique-chimie, ou par un enseignant d'économie-gestion.

Contenus et déroulement de la première sous-épreuve de l'épreuve de contrôle

En mathématiques, le candidat tire au sort un sujet constitué d'un exercice comportant une ou plusieurs questions portant sur les capacités et connaissances du programme du groupement de terminale professionnelle auquel est rattachée sa spécialité de baccalauréat. Il dispose d'une calculatrice selon la règlementation en vigueur.
En physique-chimie, le candidat tire au sort un sujet qui prend appui sur une problématique en lien avec le domaine professionnel de la spécialité suivie ou avec la vie courante et la description d'une activité expérimentale. Ce sujet porte sur les capacités et connaissances du programme de terminale professionnelle.
Pour l'économie-gestion, le candidat tire au sort un sujet composé d'une question en lien direct avec le module 4 du programme « Les mutations de la relation de travail » et un ou plusieurs documents de type statistique et/ou infographie et/ou texte, dans la limite d'une page.
Pour la prévention santé environnement, le candidat tire au sort un sujet composé d'une question, portant sur une des thématiques du programme, et s'appuyant sur un ou plusieurs documents, dans la limite d'une page.

Deuxième sous-épreuve

La deuxième sous-épreuve porte sur le programme de terminale : sur les connaissances et compétences évaluées dans les unités de français ou d'histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC). Pour le français, il porte sur le programme limitatif renouvelable.
Elle est menée par un enseignant de français et d'histoire-géographie et enseignement moral et civique. Le candidat indique à l'examinateur dans quelle unité, français ou histoire-géographie-EMC, il choisit d'être évalué.
En français, à l'invitation de l'examinateur, le candidat présente une œuvre intégrale ou un texte d'un groupement de textes prévus par le programme limitatif renouvelable.
En histoire-géographie-EMC, à l'invitation de l'examinateur, le candidat tire au sort un sujet

L'épreuve de contrôle ou oral de rattrapage, comment ca se passe ?

d'histoire ou de géographie. Il n'y a pas de sujet d'EMC proposé au tirage au sort, mais l'EMC fait systématiquement partie de l'entretien avec le candidat.

Contenus et déroulement de la deuxième sous-épreuve de l'épreuve de contrôle

Le sujet d'histoire ou de géographie consiste en un commentaire d'un document fourni par l'examinateur (texte, image, graphique, carte, etc.) qui porte sur un des thèmes des programmes d'histoire ou de géographie.
En histoire-géographie, lors de l'entretien, une question d'EMC est posée au candidat afin de s'assurer de sa connaissance des principes et valeurs de la République et des règles de fonctionnement du débat démocratique.
En français, le sujet consiste en la présentation d'une œuvre ou d'un groupement de textes étudié pendant l'année, au choix du candidat.

3. Notation et nouvelles modalités d'admission

3.1 Notation à l'épreuve de contrôle

Chaque sous-épreuve est notée sur 20 points et est affectée du cœfficient de la sous-épreuve correspondante dans le règlement d'examen de la spécialité du baccalauréat professionnel concernée.

3.2 Modalité d'admission avec une prise en compte des notes plus favorables

Les deux notes sont reportées à côté du nom du candidat sur un bordereau transmis au centre désigné par l'académie.
Le candidat est déclaré admis, après délibération du jury, dès lors qu'il a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle.